

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
14 NOVEMBRE
2000**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-2000-384

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 14 novembre 2000, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme Jacqueline Asselin
MM. Jean-Claude Basque
Rino Beaulieu
Mmes Sylvie Belzile
Lise Blackburn
M. Gilles Cardinal
Mmes Diane Durand
Ruth Gagnon
Diane Gauthier
M. Michel Girard
Mmes Denise Hudon
Chrystiane Jean
MM. Charles Lavoie
Rémy Simard
Mmes Diane Tremblay

Commissaires représentantes des parents :

Mme France Gagné (secondaire)
Mme Céline Simard (primaire)

Sont également présents :

M. Claude Dauphinais, directeur général
M. Eudore Chouinard, directeur général adjoint
M. Bertrand Tremblay, directeur général adjoint
M. Michel Cloutier, secrétaire général

Absences motivées :

Mmes Sonia Desgagné
Diane Perron
Elaine Tremblay

Après un court moment de réflexion,

Il est proposé par Mme Ruth Gagnon
et résolu :

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, en y ajoutant les points suivants :

- Entente/Avis de changements/Construction Socam inc./centre Laure-Conan
- Adhésion/Conseil régional de la Culture

ADOPTÉE

CC-2000-385

Ordre du jour

CC-2000-386

Procès-verbal de
la session du 24
octobre 2000

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 24 octobre 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-387

Courrier reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 19 octobre et le 8 novembre 2000.

Par la suite,

CC-2000-388
Perception/ arré-
rages de taxes
scolaires

CONSIDÉRANT les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, à l'effet de dresser et de faire approuver par le Conseil des commissaires un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires ;

CONSIDÉRANT que cet état a été dressé par la direction du service des ressources financières et qu'il est disponible pour toute information ;

CONSIDÉRANT que cet état montre que 826 propriétaires ont des arréages de taxes pour les deuxième et troisième années consécutives pour un montant de 112 693,07\$ en date du 6 novembre 2000 ;

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

D'approuver la liste des propriétaires ayant des arréages de taxes scolaires en date du 6 novembre 2000 et de mandater le directeur du service des ressources financières afin qu'il procède à la perception de ces taxes qui restent dues, en collaboration s'il y a lieu, avec la MRC du Fjord-du-Saguenay et les villes ou municipalités concernées.

ADOPTÉE

Après les explications fournies par le directeur général adjoint, services éducatifs «adultes», M. Bertrand Tremblay,

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des services éducatifs adultes.

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay présente une modification auprès du ministère de l'Éducation, de la demande d'allocation présentée au Conseil des commissaires du 26 octobre 1999 (CC-1999-447), dans le cadre d'un projet de rénovation et d'agrandissement du Centre de formation professionnelle La Baie, en vue d'y dispenser les options suivantes :

- 1^{re} PHASE :
- Fonderie
 - Pâtes et papiers (opérations)
- 2^e PHASE :
- Modelage
 - Mise en œuvre des matériaux composites
 - Protection et exploitation de territoires fauniques.

Que le directeur général, M. Claude Dauphinais, soit autorisé à signer le document modifié de la «Demande d'allocation pour les investissements en formation professionnelle (mesure 50512, ajouts ou réaménagements d'espaces pour la formation professionnelle)» et relatif à ce projet.

ADOPTÉE

CC-2000-390
Suivi/plan d'effec-
tifs/professionnels

Après que le directeur du service des ressources humaines eut introduit le sujet suivant,

ATTENDU que la polyvalente Dominique-Racine reconduit son projet spécifique d'intervention en psycho-éducation dans le cadre des projets financés pour la réussite éducative ;

ATTENDU l'entente intervenue concernant la convention collective (PI) 1998-2002 et l'introduction de nouvelles règles relatives au statut d'engagement des professionnels, notamment la clause 5-1.04 ;

CC-2000-390

Suivi/plan d'effectifs/professionnels suite...

ATTENDU que la reconduction de ce projet implique que le poste lié au projet devienne un poste professionnel régulier et que la professionnelle qui l'occupait bénéficie d'une priorité d'engagement sur ce même poste ;

ATTENDU que Mme Sandra Brisson, psycho-éducatrice, occupait ce poste dans le passé ;

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

De créer un poste régulier de psycho-éducateur de 35 heures par semaine, à la polyvalente Dominique-Racine, pour la poursuite du projet spécifique d'intervention en psycho-éducation dans le cadre du financement de la réussite éducative, et

De procéder à l'engagement de Mme Sandra Brisson pour occuper ce poste.

ADOPTÉE

Puis, après une brève présentation du dossier par la régisseuse du transport scolaire, Mme Évelyne Lavoie,

CC-2000-391

Transfert de circuits d'un contrat à l'autre

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Autobus Garry Lavoie inc., Autobus Claude Lavoie inc. et le Syndicat National du transport écolier du Saguenay-Lac-Saint-Jean relativement à des changements de propriété d'autobus ;

CONSIDÉRANT que les modifications prévues n'auront pas pour effet de modifier le coût global des contrats des entreprises Autobus Jerry Lavoie inc, Autobus Claude Lavoie inc. et Autobus Garry Lavoie inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs «jeunes» ;

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

Que les circuits ci-après mentionnés fassent l'objet des transferts de contrats suivants :

- L'autobus 232, transféré de Autobus Jerry Lavoie inc. à Autobus Garry Lavoie inc. ;
- L'autobus 138, transféré de Autobus Garry Lavoie inc. à Autobus Claude Lavoie inc. ;
- L'autobus 140, transféré de Autobus Claude Lavoie inc. à Autobus Garry Lavoie inc.

ADOPTÉE

CC-2000-392

Sécurité/rues Julie et Isabelle

CONSIDÉRANT la demande du Conseil d'établissement de l'école Vanier, à l'effet de réévaluer la situation des rues Isabelle et Julie, et d'analyser la possibilité de prévoir certains aménagements afin d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent cette école ;

CONSIDÉRANT les raisons invoquées à l'appui de cette demande, soit:

- la configuration en dos d'âne de la rue Julie
- l'étroitesse de cette rue
- les bandes de neige sur le bord de la rue, en hiver

CONSIDÉRANT que ces raisons sont liées à la responsabilité de la Ville de Chicoutimi plutôt qu'à celle de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT le rapport du préventionniste de la Ville de Chicoutimi, en date du 25 octobre 2000 ;

CC-2000-392
Sécurité/rues
Julie et Isabelle
suite...

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs «jeunes» ;

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

Qu'une demande soit adressée aux autorités de la Ville de Chicoutimi à l'effet de prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les élèves qui doivent circuler à pied sur les rues Julie et Isabelle, le fassent en toute sécurité.

ADOPTÉE

Par la suite, après les explications fournies par la régisseuse du transport scolaire,

CONSIDÉRANT le document reçu des transporteurs utilisant des véhicules de type «berline» où on retrouve les éléments suivants à l'appui d'une demande de majoration de la tarification qui leur est accordée par la Commission scolaire :

- Les coûts fixes à être assumés par les transporteurs ;
- La différence entre les taux offerts par les commissions scolaires de la région (entre 5% et 20% de plus) et ceux de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ;
- La courbe à la hausse du prix de l'essence depuis 1993 ;
- La courbe plutôt stable des tarifs offerts depuis 1993.

CONSIDÉRANT que les transporteurs scolaires du Québec ont reçu, l'an dernier, une compensation pour le prix de l'essence et que les travailleurs autonomes concernés n'ont pu bénéficier, quant à eux, d'une telle compensation ;

CONSIDÉRANT que ces transporteurs ont à vivre tous les jours, des situations très difficiles avec la jeune clientèle handicapée qu'ils transportent ;

CONSIDÉRANT que l'on exige de ces transporteurs, les mêmes formations que les conducteurs d'autobus scolaire : «un métier unique» et des cours de secourisme et de premiers soins ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs «jeunes» ;

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin
et résolu :**

De rémunérer, pour l'année scolaire 2000-2001, les transporteurs écoliers utilisant des véhicules de type «berline», au tarif suivant :

•14,00\$ par jour, plus 88 cents du kilomètre effectué quotidiennement et d'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, à signer les contrats des transporteurs suivants :

N° de contrat	Transporteur	Kilométrage quotidien (sujet à changement)
510	André Tremblay	141,0
511	Lise Roy	149,5
512	Jocelyn Thibeault	191,5
522	Autobus Tremblay & Tremblay	78,0
523	Taxi Mini-Max	90,0
524	Germain Lepage	259,0
532	Jocelyn Côté	75,0

ADOPTÉE

CC-2000-394
Rappel de mises
en disponibilité

juin 1999 ;

CONSIDÉRANT la résolution CC-1999-280, adoptée le 22

CC-2000-394
Rappel de mises
en disponibilité
suite...

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

Que M. Rodrigue Laroche, enseignant au champ 16, initiation technologique/travaux de bois, soit rappelé de la disponibilité, à compter du 23 août 2000, pour occuper un poste d'enseignant à la polyvalente Dominique-Racine.

ADOPTÉE

Une note sera placée en marge de la résolution CC-1999-280, faisant part de ce rappel de disponibilité.

CC-2000-395
Rappel de mise
en disponibilité

CONSIDÉRANT la résolution CC-2000-262, adoptée le 27 juin 2000 ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

Que Mme Marie-Josée Savard, enseignant au champ 13, mathématique/sciences, soit rappelée de la disponibilité, à compter du 23 août 2000, pour occuper un poste d'enseignante à la polyvalente de La Baie.

ADOPTÉE

Une note sera placée en marge de la résolution CC-2000-262, faisant part de ce rappel de disponibilité.

Par a suite, après les informations livrées par le directeur du service des ressources humaines,

CC-2000-396
Autorisation de
signature/entente
CPNCF

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, l'accord intervenu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), relativement à l'article 9-5.00, ayant pour objet des modifications aux articles 8-8.00, 8-9.00, à l'annexe XIX et à la clause 1-1.06.

ADOPTÉE

CC-2000-397
Contrat/rideaux
acoustiques

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipement de Théâtre G.C. Itée, le contrat de fourniture et d'installation de deux rideaux acoustiques, pour un montant total de 58 428,89\$, dont 25 778,02\$ est assumé par la polyvalente Charles-Gravel.

ADOPTÉE

CC-2000-398
Programme à
frais partagés/
santé, assistance
et soins infirmiers

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

Que sous réserve de l'octroi des subventions requises par le ministère de l'éducation du Québec, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay procède aux appels d'offres concernant les programmes à frais partagés (1/3-2/3) dans la concentration «santé, assistance et soins infirmiers», pour l'année scolaire 2000-2001 ; ces projets sont évalués à 23 487,00\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

CC-2000-399

Vocation des écoles primaires/le point

Le directeur général adjoint, services éducatifs «jeunes», fait le point sur les travaux du Comité ad hoc sur la vocation des écoles primaires. Il rappelle d'abord la présentation du Projet préliminaire sur la vocation des écoles primaires au représentant des diverses associations ou syndicats, ainsi qu'au représentant du Comité de parents et des conseils d'établissement. Il fait ensuite savoir que le Comité ad hoc, lors d'audiences tenues le 8 novembre dernier, a reçu dix-sept intervenants, en plus de deux documents écrits. Les membres dudit comité ont poursuivi leurs travaux le 10 novembre dernier. Ils ont alors entre autres, modifié le libellé de certains critères et finalement en ont retenu sept de façon formelle. Il a aussi été proposé de prolonger la période de consultation pour tenir compte de plusieurs demandes des intervenants en ce sens. Il reste à compléter certaines informations quant à l'organisation physique des lieux et à procéder à une analyse d'impact financier.

Après étude et discussion, les membres du Conseil des commissaires se montrent en accord avec la proposition du Comité ad hoc quant à la prolongation de la période de consultation. Par ailleurs, dans le souci du respect de l'échéancier, il est convenu que soit présentée aux membres du Conseil, le 21 novembre, la première partie du projet de consultation où seront entre autres, identifiées les écoles dont la vocation et même l'existence sont susceptibles d'être questionnées et de faire l'objet de scénarios. La deuxième partie dudit document pourra être déposée au Conseil le 28 novembre 2000, en vue d'une acceptation officielle du projet à être soumis à la consultation des groupes concernés.

CC-2000-400

Adhésion/CRCD

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'adhésion adressée à la Commission scolaire par le Conseil régional de concertation et de développement, pour l'année 2001-2002 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'adhérer à cet organisme ;

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay renouvelle son adhésion au Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour l'année scolaire 2001-2002, et qu'elle défraye le coût de la cotisation demandée, soit la somme de 165,00\$.

ADOPTÉE

CC-2000-401

Adhésion/ARSE

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'adhésion adressée à la Commission scolaire par l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

Il est proposé par Mme Denise Hudon et résolu :

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay renouvelle son adhésion à l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'elle défraye le coût de la cotisation selon les taux suivants :

- 18 cents pour chaque élève du primaire
- 54 cents pour chaque élève du secondaire
- 10 dollars par école primaire
- 75 dollars par école secondaire

Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-Saint-Jean, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

ADOPTÉE

CC-2000-402

Désignation/représentants/ARSE

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CC-2000-402
Désignation/re-
sentants/ARSE
suite...

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a droit de présence de trois (3) délégués-es au sein de ladite Association ;

**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon
et résolu :**

De désigner les personnes suivantes pour représenter la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au sein de l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

- ✓ M. Alain Claveau
 - ✓ M. Cyprien Simard
 - ✓ Louis-Marie Desbiens
- et

De désigner MM. Pierre Verreault et Jacques Vincent à titre de substituts.

ADOPTÉE

CC-2000-403
Adhésion/Conseil
régional de la
culture

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'adhésion adressée à la Commission scolaire par le Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'adhérer à cet organisme ;

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay renouvelle son adhésion au Conseil régional de la Culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour l'année 2001, et qu'elle défraye le coût de la cotisation au montant de 125\$.

ADOPTÉE

Puis,

CC-2000-404
Représentant/
Conseil régional
de la culture

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

Que M. Charles Lavoie, commissaire, soit désigné pour agir comme représentant de la Commission scolaire auprès du Conseil régional de la culture pour l'année 2001.

ADOPTÉE

Par la suite, après les explications fournies par le directeur du service de l'informatique et coordonnateur du service des ressources matérielles, M. Claude Côté, et après échanges et discussion,

CC-2000-405
Entente/avis de
changements/
Construction
Socam inc.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin
et résolu :**

D'accepter le projet d'entente à conclure avec Construction Socam inc., à l'effet de payer pour la prolongation de chantier du centre de formation professionnelle en métallurgie, huit jours supplémentaires, aux coûts de 1 696,61\$ par jour, pour un montant totalisant 13 572,88\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

CC-2000-407
Remerciements

Mme la Présidente adresse des remerciements à Mme Céline Simard, commissaire-parent, qui participait ce soir à sa dernière session du Conseil. Elle lui exprime toute son appréciation pour le travail de qualité qu'elle a accompli au cours de ses deux mandats.

Puis, par la suite,

CC-2000-408
Ajournement

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

Que la présente session soit ajournée au 21 novembre 2000 pour la poursuite des études, discussions et décisions reliées entre autres, aux divers sujets inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE
